



# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **COMMUNE DE MARCOUSSIS**

### **ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE MARCOUSSIS**

**Par arrêté n°2018-060 en date du 9 mars 2018, le Maire de Marcoussis a prescrit l'enquête publique relative au projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marcoussis préalablement à l'approbation de ladite révision n°1 par le Conseil municipal. A cet effet, Monsieur Bernard-Claude PANET a été nommé par le Président du Tribunal Administratif de Versailles, en qualité de commissaire enquêteur titulaire.**

**L'enquête se déroulera à la mairie du mardi 3 avril 2018 à 8h30 au jeudi 3 mai 2018 à 17h30 soit 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, les 2<sup>nd</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, les 2<sup>nd</sup> et 4<sup>e</sup> samedi du mois de 9h à 12h).**

**Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marcoussis en Mairie, sur le site internet de la ville [www.marcoussis.fr](http://www.marcoussis.fr) ainsi que sur un poste informatique dans le hall d'accueil de la Mairie.**

**Chacun pourra soit consigner ses observations sur le registre, soit les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie (5 rue Alfred-Dubois, 91460 Marcoussis), soit par courriel à l'adresse dédiée : [revision-plu@marcoussis.fr](mailto:revision-plu@marcoussis.fr).**

**Les courriers ainsi que les courriels reçus seront annexés au registre d'enquête.**

**Les observations reçues par courriel seront également consultables dès le lendemain de leur envoi sur le site internet.**

**Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie :**

**Vendredi 13 avril 2018 de 14h à 17h ;**

**Samedi 28 avril 2018 de 9h à 12h ;**

**Jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h30.**

**Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en Mairie pendant une durée d'un an à partir de sa date de réception par les services de la ville aux jours et heures d'ouverture de la mairie (le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, les 2<sup>nd</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, les 2<sup>nd</sup> et 4<sup>e</sup> samedi du mois de 9h à 12h) ainsi qu'en Préfecture et seront consultables sur le site internet de la ville [www.marcoussis.fr](http://www.marcoussis.fr).**

**Les informations peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la ville.**